

DATE DE CONVOCATION
18/03/2024

DATE D’AFFICHAGE
18/03/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE
27
PRÉSENTS
20
VOTANTS
26

L’an deux mille vingt-quatre, le **lundi 25 mars**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Damien de WINTER, Maire.

Etaient présents

M. Damien de WINTER, Mme Marie-France MOLLET, M. Jean-Pierre ISABEL, M. Jean-Louis BOISSÉE, M. Bruno LECŒUR, Mme Monique BOBLIN, M. Bernard LELAIZANT, M. Patrick DESVAGES, Mme Catherine SIBBILLE, M. Didier HERGAS, Mme Patricia FREIDOZ, M. Christophe BISSEY, Mme Nelly AUBRON, M. Olivier VÉLASQUEZ [arrivé à 18h45, après le vote du point n° 2], Mme Magali LE BLAIS, Mme Edith LE ROUX, Mme Naïma ANNOUCHE, M. Frédéric LACOUR, Mme Agathe PETRIGNANI, M. Bertrand VERSTRAETE.

Absents excusés

Mme Sophie MOBASHER donne pouvoir à M. Jean-Louis BOISSÉE
Mme Sara ROUZIERE donne pouvoir à M. Bruno LECŒUR
Mme Marie-France LEBON donne pouvoir à Mme Catherine SIBBILLE
Mme Josette ALDROVANDI donne pouvoir à Mme Edith LE ROUX
Mme Isabelle PIERRE donne pouvoir à M. Jean-Pierre ISABEL
M. Nicolas RICHTER donne pouvoir à Mme Monique BOBLIN

Absent non excusé

M. Abdellah FAWZI

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis BOISSÉE

Délibération n° 24.03.25/12

**Objet / Réhabilitation de l’ancienne école Pasteur en une médiathèque – pôle culturel /
Attribution des marchés aux entreprises lauréates (lot n° 1 à lot n° 11)**

Monsieur le Maire rappelle à l’assemblée la consultation publique en vue de la passation d’un marché de travaux, nécessaire à la réhabilitation de l’ancienne école Pasteur en une médiathèque – pôle culturel.

Cet espace sera également pourvu de deux cases commerciales, affectées d’une part à l’accueil d’un pressing, et d’autre part à celui d’un maraicher.

La mission de maîtrise d’œuvre de ce projet a été confiée au cabinet HEDO ARCHITECTES, basé à Caen.

Monsieur le Maire précise que ce programme d’aménagement porte principalement en la transformation de l’ancienne école Pasteur en médiathèque – pôle culturel, par la construction de deux extensions sous le volume du préau existant.

Ces dernières seront construites de manière symétrique, permettant l’accès à chacune des ailes composant le corps bâti.

L’objectif de cette opération est de recentrer la vie sociale et dynamiser le cœur de bourg en installant des équipements culturels et de nouveaux services ou commerces.

Le projet s’implante sur une parcelle de 2 674 m², qui regroupe les bâtiments de l’école Pasteur et le passage couvert vers la halle de marché Jean Ferrat.

Dans cette logique, la Ville a fait le choix d’engager une consultation publique sous la forme d’un appel d’offres ouvert dans le cadre d’une procédure adaptée.

Monsieur le Maire indique également que la présente consultation a été lancée sur la base d'un dossier de consultation des entreprises composé de douze lots, à savoir :

- Lot n° 1 – Désamiantage
- Lot n° 2 – Gros œuvre / Carrelage
- Lot n° 3 – Charpente bois / Couverture
- Lot n° 4 – Menuiseries extérieures aluminium
- Lot n° 5 – Bardage acier corten / Métallerie
- Lot n° 6 – Platerie sèche
- Lot n° 7 – Menuiseries intérieures bois
- Lot n° 8 – Plafonds suspendus
- Lot n° 9 – Peinture
- Lot n° 10 – Plomberie sanitaire / Chauffage / Ventilation / Désenfumage
- Lot n° 11 – Electricité / Courants forts / Courants faibles
- Lot n° 12 – VRD / Espaces verts et aménagements extérieurs

Par ailleurs, le jugement des offres fut réalisé sur la base des deux critères de pondération suivants :

- Le prix des prestations pour 60 %
- La valeur technique de l'offre, appréciée au vu d'un mémoire technique sur l'exécution des travaux pour 40 %

Donnant une note finale sur 100 points pour les lots n° 2 – 3 – 5.

- Le prix des prestations pour 70 %
- La valeur technique de l'offre, appréciée au vu d'un mémoire technique sur l'exécution des travaux pour 30 %

Donnant une note finale de 100 points pour les lots n° 1 – 4 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12.

La date d'envoi des annonces à la publication a été effective le 12 décembre 2023, les réponses devant parvenir aux services municipaux avant le 26 janvier 2024 à 12h00.

Monsieur le Maire expose aussi à Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux que la commission d'ouverture des plis, réunie le 30 janvier 2024 à 10h00, a permis de mettre en évidence 59 enveloppes dématérialisées.

Suite à la réception de ces plis dématérialisés, et à une première analyse des offres, une phase de négociation s'est déroulée avec l'ensemble des entreprises, au cours du mois de février 2024.

Ainsi, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport d'analyse des offres (joint à la présente délibération) rédigé par HEDO ARCHITECTES et ses partenaires ECOLA, AMENAGEO, le BET BOULARD et le BET BADER, fut étudié par la Commission d'Appel d'Offres de la Ville en séance le 12 mars courant, et qu'il propose de retenir les lauréats suivants, à savoir :

- **Pour le lot n° 1** : la société AB DESAMANTAGE pour un montant de marché de 18 173 € HT soit 21 807.60 € TTC,
- **Pour le lot n° 2** : l'entreprise SPIE BATIGNOLLES ABSCIS BERTIN pour une somme de 498 847.37 € HT soit 598 616.84 € TTC,
- **Pour le lot n° 3** : la société CORDHOMME & BOIS pour un solde de 143 965.98 € HT soit 172 759.18 € TTC,
- **Pour le lot n° 4** : l'entreprise SV MIROITERIE pour un montant de 144 246.15 € HT soit 173 095.38 € TTC,
- **Pour le lot n° 5** : l'entreprise CTI BAT pour une somme de 146 787.05 € HT soit 176 144.46 € TTC,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le lot n° 5 fut initialement infructueux, occasionnant sa relance via les dispositions de l'article L2122-1 du Code de la commande publique.

- Pour le lot n° 6 : la société SOPROBAT pour un solde de 105 496.15 € HT soit 126 595.38 € TTC,
- Pour le lot n° 7 : l'entreprise SCOP LA FRATERNELLE pour un montant de 87 554.38 € HT soit 105 065.26 € TTC,
- Pour le lot n° 8 : la société SOPROBAT pour une somme de 31 966.49 € HT soit 38 359.79 € TTC,
- Pour le lot n° 9 : l'entreprise GUERIN PEINTURE pour un solde de 27 154.26 € HT soit 32 585.11 € TTC,
- Pour le lot n° 10 : la société COURTIN pour un montant de 171 665.93 € HT soit 205 999.12 € TTC,
- Pour le lot n° 11 : l'entreprise CEME GUERIN pour une somme de 104 665.39 € HT soit 125 598.47 € TTC,
- Pour le lot n° 12, il sera proposé de le déclarer sans suite, sur la base d'un motif d'insuffisance de concurrence (voir la délibération 24.03.25/13 à suivre),

Soit un montant total pour la complétude de cette opération fixé à 1 480 522.15 € HT soit 1 776 626.58 € TTC.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de se prononcer sur l'attribution de ces lots aux entreprises référencées ci-avant.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré, à l'unanimité ;

VU les articles L. 2123-1, L. 2131-1 et R. 2123-1 du Code de la commande publique ;

VU le rapport d'analyse des offres annexé ;

DÉCIDE d'attribuer les lots n° 1 à 11 selon les modalités précisées ci-avant ;

PRÉCISE que le montant global de ces 11 premiers lots s'établit à hauteur de 1 480 522.15 € HT soit 1 776 626.58 € TTC ;

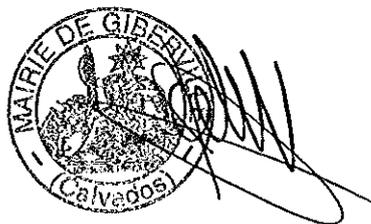
AUTORISE et CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant des modalités pratiques et de la signature de toutes les pièces afférentes à la présente consultation publique.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,
Jean-Louis BOISSÉE



Le Maire,
Damien de WINTER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211403019-20240325-12-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/04/2024
Publication : 04/04/2024